

## REGLEMENT INTÉRIEUR

- Aucun Membre ne sera admis aux entraînements tant que son dossier ne sera pas rendu complet.
- L'Membre s'engage à respecter strictement le règlement intérieur, ainsi que les règles de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité.
- L'inscription se fait à l'année scolaire.
- La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission ou d'exclusion d'un membre en cours d'année.
- ASSA se réserve le droit d'exclure tout Membre qui ne respecterait pas le règlement et/ou qui troublerait ou nuirait l'ambiance du cours et/ou occasionnerait une gêne auprès des autres membres.
- L'association ASSA peut être amenée à annuler des cours.
- Le Membre accepte le recueil de ces données personnelles dans le cadre de projets gérés par l'ASSA.
- Tous les changements, nouveautés et projets à noter sont annoncés par email, Clin d'Œil (de Mauron), Facebook (ASSA).
- Pour des raisons de responsabilités, aucun enfant ne sera accepté dans la salle durant les cours.
- L'Membre s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour pratiquer l'activité en préservant sa santé, sa sécurité, en respectant les consignes et recommandations d'éducateur sportif.
- Une tenue vestimentaire correcte est obligatoire : des chaussures de sport propres doivent être réservées à l'usage exclusif de la salle.
- L'Membre s'engage à travailler avec l'éducateur sportif dans le respect de sa profession et de sa personne.
- ASSA informe L'Membre de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il paraît être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.
- Pour consulter les statuts de l'ASSA, vous pouvez faire une demande auprès d'éducateur sportif.

## IMPORTANT :

- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés ;
- L'Membre doit avoir une serviette et des chaussures propres réservées aux salles de sport ;
- Les conseils des éducateurs permettront à L'Membre d'obtenir des résultats, mais c'est la régularité et la persévérance qui feront la différence ;
- L'Membre doit s'hydrater régulièrement pendant les séances ;
- Les horaires seront scrupuleusement respectés, il est demandé d'être présent 5 minutes en avance avant le début des cours et un retard de 5 minutes maximum sera toléré après le début et avec accord d'éducateur sportif.